



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 12 JUIL. 2013

ARRETE
portant fermeture du parc du château à l'occasion du
festival de Molière

N° Départ : 442/2013/50/PM/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** la demande du cabinet du Maire en date du 02/07/2013.

Considérant Le déroulement du festival de Molière, il convient de fermer le parc au public afin de préparer sans danger pour le public, le spectacle,

arrête

Article 1 : Le parc du château sera fermé au public à compter de 19 heures du 26 au 28 juillet 2013 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur les différentes entrées du parc du château à compter du 22 juillet 2013.

Article 3 : La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

